

Les prestations prévues aux contrats ci-dessous ne peuvent être servies dans leur intégralité que dans le cadre du parcours de soins

	Sécurité Sociale	Prévention	Sécurité	Sécurité +	Confort	Confort +
		SS+Mut	SS+Mut	SS+Mut	SS+Mut	SS+Mut
ACTES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Consultations - Visites médecins (en secteur 1 ou adhérent DPTAM *)	70%	100%	100%	100%	130%	150%
Consultations - Visites - médecins (non adhérent DPTAM*)	70%	100%	100%	100%	110%	130%
Radiologie	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Analyses, examens de laboratoire	60 à 70%	100%	100%	100%	100%	100%
Soins infirmiers	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Kinésithérapie	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Orthophonie, Orthoptie	60%	100%	100%	100%	100%	100%
PHARMACIE						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Pharmacie 15% - 30% - 65%	15 à 65%	100%	100%	100%	100%	100%
Contraception	(5) -	-	-	20 €	25 €	30 €
Orthopédie	(5) 65%	65%	100%	100%	100%	100%
Forfait Orthopédique et petit appareillage	-	-	-	-	100 €	200 €
Prothèses auditives	60%	60%	100%	100%	100%	100%
Forfait auditif	(5) -	-	100 €	200 €	300 €	400 €
OPTIQUE Les remboursements prévus ci-dessous sont limités aux montants fixés par les décrets n°2014-1025 du 08/09/2014 (prise en charge maximale) (1)(2)						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Verres - Montures - remboursé(e)s par AMO	60%	60%	100%	100%	100%	100%
Équipement 100% santé	60%	60%	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral
Équipements Classe B :						
Forfait équipement monture + verres simples	-	-	50 €	180 €	220 €	260 €
Forfait équipement monture + verres complexes	-	-	150 €	195 €	240 €	280 €
Forfait équipement monture + verres très complexes	-	-	200 €	210 €	260 €	300 €
			(dont monture 30 € max)	(dont monture 60 € max)	(dont monture 80 € max)	(dont monture 100 € max)
Lentilles correctives remboursées par AMO	60%	60%	100%	100%	100%	100%
Lentilles remboursées ou non sur prescription	(5) -	-	-	-	46 €	61 €
Forfait Chirurgie laser : myopie, presbytie, astigmatisme, hypermétropie (par œil)	(5) -	-	-	-	250 €	350 €
DENTAIRE						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Soins dentaires	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Prothèses dentaires 100% santé	70%	70%	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral	Rbt Intégral
Autres prothèses remboursées par AMO :						
Inlay-Onlay	70%	70%	100% + 250 €	100% + 250 €	100% + 300 €	100% + 300 €
Inlay Core	70%	70%	100% + 140 €	100% + 140 €	100% + 180 €	100% + 180 €
Couronne provisoire	70%	70%	100%	100%	100%	100%
Couronne dentaire	70%	70%	125%	170%	200%	250%
Bridges	70%	70%	125%	170%	200%	250%
Prothèses amovibles	70%	70%	125%	170%	200%	250%
Actes nomenclaturés non remboursés (5)	(5) -	-	-	-	50 €	100 €
Plafond annuel cumulé sur Prothèses remboursées SS hors 100% santé	(5) -	-	-	600 €	800 €	1 000 €
Orthodontie acceptée et remboursée 100% SS (2fois/an/bénéficiaire de moins de 16 ans) (TC) sur présentation de la facture acquittée	(5) 100%	100%	125%	150%	150%	200%
HOSPITALISATION						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Soins externes en hôpitaux publics et semi privés	60 à 70%	100%	100%	100%	100%	100%
Hospitalisation médicale, chirurgicale - séjours	80%	100%	100%	100%	100%	100%
Honoraires d'un médecin (en secteur 1 ou adhérent DPTAM*)	70%	100%	100%	110%	120%	130%
Honoraires d'un médecin (non adhérent DPTAM *)	60%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait Hospitalier (3) -	(3) -	100% illimité	100% illimité	100% illimité	100% illimité	100% illimité
PAT (Participation forfaitaire pour tout acte égal ou supérieur à 121€)	-	100%	100%	100%	100%	100%
Frais d'accompagnement moins de 16 ans ou + de 70 ans (lit et repas)	(5) -	-	-	FR/30jr/an	FR/30jr/an	FR/30jr/an
Frais de transport en ambulance remboursée SS	65%	65%	100%	100%	100%	100%
CURES THERMALES						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Soins	65 à 100%	65%	100%	100%	100%	100%
Forfait Hébergement Soins et Transport (5)	(5) -	-	-	-	77 €	92 €
CHAMBRE PARTICULIERE (à partir de la première nuitée)						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
En hôpitaux, cliniques: hospitalisation médicale, chirurgicale ou maternité	(4) -	-	-	40€/30jr/an	45€/30jr/an	50€/30jr/an
Etablissements spécialisés (maison de repos, rééducation, moyen et long séjour, psychiatrie, gériatrie...)	-	-	-	40€/10jr/an	45€/20jr/an	50€/30jr/an
PREVENTION (1 fois/an)						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Détartrage SS	70%	100%	100%	100%	100%	100%
Vaccins (tous)	65%	100%	100%	100%	100%	100%
Ostéodensitométrie (5)	(5) -	-	25 €	30 €	40 €	50 €
Sevrage tabagique(hors cigarette électronique)	(5) -	45 €	45 €	60 €	90 €	90 €
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES						
Les taux indiqués comprennent la part Sécurité Sociale + la part mutuelle						
Amniocentèse (5)	(5) -	-	-	-	-	31 €
Péridurale (5)	(5) -	-	-	-	-	31 €
Ostéopathie ou acupuncture ou nutritionniste (5)(6)	(5)(6) -	-	30 €	35 €	40 €	45 €
Prothèses capillaires et /ou mammaires (TC)	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Forfait prothèses capillaires et mammaires (5)	(5) -	-	-	150 €	200 €	250 €
Forfait obstétrique (si enfant inscrit à la naissance)	-	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Prévoyance : Prestations garanties par la Mutuelle Générale de Prévoyance (M.G.P.) RNM 337 682 660						
Frais d'obsèques				300 €		
Majoration en cas d'accident (sauf volontaire)				1 600 €		
Aide ménagère (sous certaines conditions)				15 H / an		
Garantie "tout accident" (en cas d'hospitalisation causée par un accident pour TV, magazines...)				16 € / jour		
60 jours/an et 3 hospitalisations maximum par accident						

(1) Ticket modérateur et forfait limité à 1 équipement tous les 2ans Sauf pour les moins de 18 ans ou en cas d'évolution de la vue (limité à 1 an)

TM : Ticket Modérateur

(2) Forfait optique comprenant le Ticket Modérateur et le dépassement d'honoraires optique - Montant maximum des montures pris en compte : 100€

TC: Tarif conventionnel RO

(3) Excepté établissement médicaux-sociaux

FR: Frais Réels

(4) Excepté en psychiatrie, maison de repos, de convalescence, de rééducation, moyens et longs séjours

AMO: Assurance Maladie Obligatoire

(5) Par année civile et par bénéficiaire sur présentation de la facture acquittée

(6) **Ostéopathie** : prise en charge uniquement des soins réalisés par des praticiens inscrits au fichier ADELI / **Acupuncture** : prise en charge uniquement des soins réalisés par des praticiens reconnus comme médecin selon l'art. L4111 du code de la santé publique.

* DPTAM=Dispositif de pratique tarifaire maîtrisé (ancien CAS, OPTAM, OPTAM-CO). Il rassemble les dispositifs ayant pour objet la maîtrise des dépassements d'honoraires des professionnels de santé conventionnés. La liste des médecins est consultable sur le site de l'assurance maladie (www.ameli.fr).

Toutes les prestations sont versées dans la limite des dépenses engagées. Tous nos contrats sont des contrats "Responsables" selon les décrets n°2014-1374 du 18/01/2014 et n°2014-1025 du 08/09/2014
Les taux s'entendent sur la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS) : taux en vigueur au 01/01/2020
Pour les actes Hors Parcours de Soins Coordonné, le remboursement Mutuelle demeure inchangé, mais le taux de remboursement de la Sécurité Sociale peut être minoré. Période minimale d'adhésion : 1 an.